

Team Laurentus Auto- Sport

4^{ème} Course de Tondeuses
lautoporte.com

SAINT LAURENT MÉDOC

23/24 Juin 2012

REGLEMENT

Article 1 : **ORGANISATION**

Organisateur technique	TEAM LAURENTUS AUTOSPORT
Directeur de course	Pina Claude 06.81.70.33.26
Directeur technique	
Contrôleurs technique	Balau Alain Soussotte Henry
Responsable Piste-Assistance-Ravitaillement	Godrie Alain
Responsables Administratif	Pierrette & Audrey Pina - Béatrice Barbier
Responsable Relation pilotes	Raymond Jean Pierre 06.61.40.70.37 - Elyane
Responsable Classement	Fred Ducrocq Monique Bougeois
Responsable Remise des prix	Pina Ludovic – Alain BALAU
Responsable Pré-grille	Sousotte Henry – Quifille Serge
Responsable Secours	Vivianne DUVERDIER
Médecin	
Ambulances	Help Saint Laurent
Responsable Restauration-buvette	Cadoppi Jean Pierre
e-mail : raymond.acp@sfr.fr	Site : coursedetondeuse.free.fr

Article 2 : **Dates, 23 / 24 JUIN 2012**

Horaires : Contrôles techniques et administratifs le Samedi de 9.H.à 14H.30 ou sur R-V.

ESSAIS LIBRES : Samedi 23 de 14h30 à 18h30 et dimanche 24 de 8h30 à 9h30.

COURSES le 23 de 10h. à 18h.30 (Horaires à Confirmer)

Lieu: Bernos (*Accès par RD-1215 ou rte St.Laurent-Carcans* **33 St LAURENT MEDOC**

Article 3 : **Engagements**

Engagement fixé à 75 euros par équipage.

Epreuve limitée à 64 équipages.

L'engagement ne sera remboursé qu'à 50% en cas de refus au contrôles technique.(*Cout de l'Assurances*)

Article 4 : **Coueurs admis.**

Course ouverte aux personnes majeures (en cas de doute la direction se réserve le droit de demander la présentation d'une pièce d'identité).

La course s'effectuera en équipages de 2 pilotes. (*1 machine 2 pilotes*).

Article 5 : **Classement.**

1 Classement général à chaque course. (*Podium, coupe aux 3 premiers à chaque arrivée*)

1 Classement féminin (*obligation d'un équipage entièrement féminin*)

1 Classement général final.

- Les 4 premiers des courses 1-2-3-& 4 iront en finale 1ou 2. Les suivants iront en consolante 1 ou 2.

- Les 3 premiers des consolantes 1&2 et les 5 premiers des finales 1&2 seront qualifiés en super –finale.

- **SUPER-FINALE.**

La Super-finale se déroulera en 2 manches de 20 minutes, 16 équipages qualifiés au départ, 2 départs type « Le MANS », 1 par pilote .

La grille de départ de la première manche sera inversé (*Les premiers derrière*)

Pas de passage au stand ni assistance ENTRE les deux manches (*Le deuxième pilote se tient prêt en zone de départ.*)

La grille de départ de la deuxième manche sera établie dans l'ordre d'arrivée de la première manche.

Les numéros de courses seront attribués en fonction de la date d'engagement .

Le classement sera effectué en fonction du nombre de tours et du passage de la ligne.

Les seuls classements pris en compte seront ceux de l'organisation.

Les gagnants du meilleur déguisement, seront désignés par un jury composé par l'organisation.

Article 6a : **MACHINES.**

Autorisée seulement aux tondeuses à gazon autoportées à direction à volant (*pommeau interdit*), interdit au micro tracteur. (*capot moteur obligatoire*).

Dépose obligatoire de tout élément de coupe lame ou broyeur. Aucune pièce mobile apparente (ex : les poulies apparentes devront être équipées de carters sur et sous la machine).

Les renforts sur pièces d'origine sont autorisés.

Les trains roulants devront rester sur les bases d'origine. (Renforts autorisés, Triangulé interdit)

La machine devra être pourvue d'un coupe circuit à arrachement homologué, façon Quad ou jet-ski.

Réservoir d'essence d'origine avec bouchon étanche.

Les repose pieds devront empêcher le passage des jambes du pilote sous les roues arrière.

Des barres anti-encastrement, non saillantes sont obligatoires.

Les **batteries** devront être solidement fixées dans un caisson étanche, ou coiffées d'un bac qui empêche, en cas de retournement, l'acide de se répandre et d'atteindre le pilote.

Tous déplacement de batterie, par rapport à l'emplacement d'origine devra recevoir l'aval d'un contrôleur technique. (Obligation d'un carénage solide boulonné, et pour l'avant, maintien dans les capots moteurs.)

Les parties en verre devront être soit scotchées soit démontées (ex : phares).

Trains roulants, largeur maxi autorisée : 102 cm. Pneus de tondeuses obligatoires. (Pneus agraires interdits)

Les pare-chocs ne devront pas dépasser 80% de la largeur des voies. Aucun autre élément ne devra dépasser du périmètre de la machine. **Tous les angles saillants devront être protégés.**

Article 6b : **MOTEURS:**

Type de moteurs, **monocylindre de tondeuse** atmosphérique essence. Emplacement d'origine sur le châssis Carburateur et allumage libres, Turbos interdits. **Echappement Maxi 105.DB. Un contrôle sonore**

(Accélération MAXI) sera effectué avant et pendant la course. **Echappement libre interdit**

L'échappement devra être protégé par une tôle ou un grillage pour éviter les brûlures

Transmission: pont arr. de tondeuse obligatoire, modifications possibles. Système de freinage obligatoire . **Toutes les machines devront être équipées d'un accélérateur à rappel automatique** (sans pression physique sur la commande d'accélérateur le moteur doit tourner au ralenti).

Article 7 : **STANDS** : 1 Stand de 3m de façade et 6m. de profond par ÉQUIPE de 1 à 4 machines (Pour vos chapiteaux de 3 ou 6 m.) **Seule les personnes badgées auront accès au stands sous peine de pénalité.** (2 Pilotes & 2 mécaniciens par machine)

Les ravitaillements et la mécanique devront s'effectuer seulement dans l'emplacement réservé à cet effet, moteur coupé et sur une bâche plastique apportée par chaque équipage (environ 4M² par machine).

Le ravitaillement sous pression ou par derrick à hauteur est interdit.

La présence d'un extincteur adapté aux feux d'hydrocarbure par Stand est obligatoire.

On ne fume pas dans les stands, ni dans le parc d'assistance

Article 8 : **Pilotes.**

Personnes majeures / Casque intégral homologué pour la route ou le tout terrain, lunettes ou visière, combinaison de travail ou tenue de moto tout terrain ou route, **gants, chaussures montantes ou bottes, obligatoires.**

Vêtements flottants interdits. Équipement et protections de Moto-Cross conseillés.

(Tenue à présenter au contrôle technique)

Article 9 : **Parc assistance.**

Pas plus de 1 véhicules d'assistance par équipe dans le parc, Les véhicules persos seront stationnés, sur un parking proche du parc.

Article 10 : **Circuit.**

Le circuit est d'une longueur de 500 m. et d'une largeur minimale de 4 m

Article 11 : **Réclamations.**

Elles sont à adresser par écrit au directeur de course dans un délai de ¼ d'heure suivant l'arrivée de la course et accompagnées d'un chèque de 30 euros (qui sera restitué si le bien fondée de la réclamation est reconnu).

Article 12 : **Remise des prix**

Classement final : tous les participants seront récompensés.

Déroulement de l'Epreuve

Article A :

En cas de panne les machines seront ramenées au stand par les pilotes ou leurs assistants équipés de brassard, après autorisation des commissaires de pistes en longeant celle-ci, ou par les quads de l'organisation.

La circulation à contre sens quelque en soit la raison est totalement interdite et disqualificative.

Article B :

Il est formellement interdit d'empêcher un concurrent de vous dépasser. Lorsqu'un **drapeau bleu** vous est adressé vous devez laisser passer.

Article C : Départ

Départ style « le Mans » (*face à la machine et un genou à terre*),

Départ au drapeau tricolore.

Départ à la poussette autorisé seulement après le départ des autres concurrents.

Article D : Vous devez impérativement changer de pilote au minimum une fois sauf au cours des manches de Super-Finale Les changements de pilote se font dans les stands

Article E : Signalisation.

Drapeau national : début de l'épreuve.

Drapeau à damier : fin de l'épreuve.

Drapeau rouge : arrêt absolu.

Drapeau bleu : se laisser dépasser.

Drapeau jaune : Ralentir être prêt à s'arrêter (*obstacle sur la piste*) interdiction de doubler.

Drapeau blanc : Secours sur la piste passage au ralenti interdiction de doubler.

Drapeau noir : conduite dangereuse changez de comportement (2 noirs exclusion).

Avant bras croisés du directeur de course : arrêt du moteur.

Article F : Il est formellement interdit de pousser ou de toucher les autres concurrents sous peine de sanctions.

Article G : Ordre de départ Pour c1 - c2 -c3 et c4 : par tirage au sort.

Pour les consolantes, les finales et la super finale, voir article 5.

Article H : Sécurité et Assurances.

L'aire de course et la zone des stands sont formellement interdites à toute personne non badgée.

Le parc d'assistance est interdits au public.

Une ambulance un médecin et du personnel de secours seront présents pendant toute la course (*et les essais*).

Une assurance R.C à été souscrite par l'organisateur ainsi qu'une assurance personnelle nominative pour les pilotes.(Comprise dans le prix de l'engagement.)

Article I : L'Organisation se réserve le droit d'exclure toute machine ou concurrent ne respectant pas le règlement.

L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement afin d'y apporter toutes modifications qu'elle jugera utile avant ou pendant la course.

Le pilote est responsable de ses accompagnateurs, il est également responsable de ses déchets (1 sac poubelle vous sera remis au moment de l'engagement).

Les pilotes devront respecter tout les membres de l'organisation et se référer à leurs décisions.

Cette course, qui reste un spectacle pour le public, et un amusement pour les pilotes, est soumise à aucun classement officiel, en conséquence de quoi il vous est demandé comme dans tous les sports mécaniques du respect et du fair-play.

1ère Infraction au règlement: pénalité de 1 tour 2ème infraction: exclusion **Shunt du coupe circuit: exclusion.**
Et une dernière fois, comme dans tous les sports mécaniques: **On ne fume pas dans le parc coureur.**

ATTENTION: Des contrôles anti-drogue et d'alcoolémie peuvent être pratiqués à tous moments par les autorités sur les pilotes et les organisateurs.

Pendant les 2 jours, BUVETTES-GRILLADES Dépôt de pain sur place REPAS DANSANT LE SAMEDI SOIR [On peut camper sur place](#)

Les capots doivent être fixés solidement



Coupe circuit type Quad ou Jet-Ski Obligatoire



Les pare-chocs ne doivent pas dépasser 80% de la largeur des voies.
Leurs fixations doivent être reprises solidement sur le châssis..



Pare-chocs et barres anti-encastrément au niveau de l'axe des roues

L'organisateur peut à tout moment modifier ce règlement par additif.